



Achat maison gros problème

Par jessie590

Bonjour ,nous avons signé un compromis le 29 septembre 2020 chez un notaire pour l'achat d'un bien immobilier.

Nous avons fait notre demande de prêt à la banque qui a été accepté .

Le notaire et l'agence immobilière nous ont dit que nous pouvions lancer notre préavis ,nous avons donc envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à la société HLM dont nous dépendons .

Tout était ok ,le notaire nous a dit que nous pourrions venir signé l'acte de vente le 7 Janvier 2021 pour prendre possession des lieux .

Seulement voilà ,le 30 décembre 2020 je téléphone au notaire pour savoir si c'est toujours d'accord pour le 7 Janvier et il me répond que ce sera impossible .

D'après lui il y a un problème juridique cette maison c'est une ancienne Boulangerie et il y aurait des créanciers qui se battraient pour récupérer leur part sur la maison .

Nous n'avons pas été informé de celà le jour de la signature du compromis ,on nous a toujours dit qu'il n'y aurait pas de problèmes .

Sauf qu'à ce jour le notaire m'a avoué que la vente de la maison risque d'être annulée où du moins que ça risque de prendre beaucoup plus de temps que prévu puisque ça doit passer en justice .

Pour le 28 Janvier 2021 fin de mon préavis je dois rendre les clés de mon logement HLM ,je vais donc me retrouver dehors

Donc j'aimerais savoir si une personne pourrait m'aider et me conseiller pour me faire savoir quels sont mes droits ,que puis je faire dans cette situation ? est ce que les HLMS ont le droit de m'expulser de mon logement si je ne le libère pas ?

Merci à la personne qui pourra m'aider ,je suis vraiment perdue ...

Par JEROME

Bonjour,

Il semblerait soit qu'il y ait des inscriptions hypothécaires pour un montant supérieur au prix de vente soit qu'une procédure de saisie immobilière soit en cours.

Vous devriez vous rapprocher de vos vendeurs pour savoir ce qu'il en est exactement.

Le notaire pourra ensuite tenter de négocier avec les créanciers de vos vendeurs pour qu'ils abandonnent une partie de leur créance et que les hypothèques puissent être purgées.

Bon courage